



Partage compte bancaire livret a et pel en cas de divorce

Par **emilie**, le **28/05/2012** à **15:18**

Bonjour,

Je me suis mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Avant mon mariage, j'ai ouvert un compte joint à nos deux noms avec mon conjoint où est versé nos deux salaires. Ce compte-joint alimente le livret A et le PEL de mon mari qui est à son nom.

Mon mari a gardé ses deux comptes **après le mariage**, et ils sont toujours alimentés par notre compte joint où il y a nos deux salaires versés.

En cas de divorce est-ce que ses deux comptes font partie de la communauté même si ils ont été ouverts avant notre mariage et qu'ils sont au nom de mon mari ?

Où sont-ils considérés comme des biens propres à mon mari même si ils sont alimentés par nos deux salaires avant et après notre mariage ?

En cas de divorce est-ce cet argent sera partagé en deux ou tout reviendra à mon mari ?

Merci pour vos réponses.